



FEDERATION FRANCAISE DE JOUTE ET SAUVETAGE NAUTIQUE

REGLEMENT

Règlements
Administratif et Technique

BARQUE DE SAUVETAGE

Validation Février 2018

FEDERATION FRANCAISE DE JOUTES **ET SAUVETAGE NAUTIQUE**

REGLEMENT DES COURSES DE BARQUES DE SAUVETAGE

TOUT MANQUEMENT A CE REGLEMENT ENTRAINERA LA DISQUALIFICATION DE L'EQUIPAGE.

A - GENERALITES

- **article 1** : les compétitions sont ouvertes à toutes les sociétés affiliées à la Fédération Française de Joutes et Sauvetage Nautique qui possèdent 10 licences et aux concurrents obligatoirement licenciés. (Indépendants Exclus).

- **article 2** : tout challenge ou coupe ne sera mis en compétition qu'après l'approbation de la commission de sauvetage. Tout challenge, s'il n'est pas remis définitivement la première année, est attribué définitivement à la société l'ayant gagné trois années consécutives ou non.

- **article 3** : le calendrier des courses est établi à la fin de l'année précédente. La saison débute en mars avec une coupure le 31 mai et une reprise le 3ème dimanche de septembre, sauf cas exceptionnel jugé par le Comité Directeur de la Ligue Rhône Alpes.

B - LES BARQUES

- **article 4** : les barques doivent être à fond plat, avoir 7 courbes et être conformes au plan.

Les cotes minimales sont :

- longueur du fond :	5 m 40
- déport de la culatte :	4 cm maximum
- largeur à la baille :	1 m 40
- largeur à la fonçure :	0 m 95
- hauteur des bandes au centre :	0 m 52
- poids minimum :	150 kg

(Armement compris, banquettes, cales pieds, porte tolets, sans rames ni harpie).

Les barques sont aux couleurs des sociétés. Elles peuvent comporter un emplacement de publicité. Les barques utilisées en compétition doivent être contrôlées et poinçonnées par la commission de barques. Un poinçon est apposé au fond du bateau homologuer ainsi que sur la culatte. Un contrôle de pesée peut être effectué à n'importe quel moment à la demande de la commission. Les équipages définis doivent déposer leur bateau sur la bascule dans les 10 minutes qui suivent leur arrivée en présence éventuellement du responsable de leur club. En cas de non-conformité de la barque, l'équipage sera disqualifié et la barque retirée des compétitions. La réclamation écrite d'un club ne pourra être faite que par le signataire de la feuille d'engagement qui doit être majeur et licencié.

- **article 5** : les porte-tolets doivent être fixés à la bande avec une largeur maximum entre eux de 1 m 60 et les porte-tolets arrières sont déportés afin d'obtenir le même entraxe.

Les rames, en bois, ont une longueur de 2 m 80 à 2 m 90 et des palettes plates, symétriques, de 15 cm de largeur et de 70 cm de longueur. Pour les courses de navigation marinière à l'harpie, les équipements gênants tels que cale-pied, porte-tolets et banquettes peuvent être enlevés.

- **article 6** : les barques peuvent être équipées de 2 rames de rechange. L'équipement maximum au départ est de 4 rames et de 2 harpies en navigation marinière, et de 6 rames pour les courses à 2 ou à 4 rameurs.

- **article 7** : le nombre de barques minimum par société pour les courses en circuit fermé est le suivant

:

- 1 ou 2 engagements par catégorie : 1 barque
- 3 ou 4 engagements par catégorie : 2 barques
- 5 engagements par catégorie ou + : 3 barques

sauf pour les courses de navigation où le minimum est porté à :

- 1 ou 2 engagements par catégorie : 1 barque
- 3 engagements par catégorie : 2 barques
- 4 ou 5 engagements par catégorie : 3 barques

Une tolérance est acceptée pour les clubs ne présentant qu'un équipage par course, qui peut alors courir sur un bateau prêté par un autre club (entente préalable avec le club et les arbitres)

Pour les championnats, les équipages doivent ramer aux couleurs du club et sur un de leur bateau. (Sauf pour les autres ligues). Dans le cas de 2 équipages courant dans la même série aux vitesses, c'est le meilleur temps des deux bateaux qui ramera sur la barque du club.

C - LES RAMEURS

- **article 8** : les rameurs se présentent dans une tenue correcte, en maillots identique aux couleurs de leur société ou blancs ou tricolores. Il est interdit de courir torse nu et de porter des bottes, un plâtre ou une attelle. Une publicité est tolérée sur le maillot du rameur en fonction des critères de la ligue d'appartenance. Les équipes formées de sociétés différentes ou mixtes ne sont pas acceptées sauf ceux engagés en hors course.

- **article 9** : les rameurs sont classés en 7 catégories :

- garçons : Cadets	de 14 à 16 ans dans l'année
Juniors	de 17 à 20 ans dans l'année
Seniors	de 21 à 39 ans dans l'année
Vétérans	à partir de 40 ans dans l'année

- filles : Cadettes	de 14 à 16 ans dans l'année
Féminines juniors	de 17 à 20 ans dans l'année
Féminines seniors	à partir de 21 ans dans l'année

- **Mixité** : voir Avenant du règlement.

Les catégories ne sont validées qu'à partir de 3 équipages de 2 rameurs lors de la première course (ou 6 rameurs individuels).

En dessous de 3 équipages, les catégories sont regroupées dans la catégorie supérieure pour le reste de l'année.

Les minimes (12 - 13 ans) peuvent ramer en cadets ou en cadettes s'ils possèdent un certificat médical de sur classement et une autorisation parentale.

Les concurrents ne peuvent participer à 2 épreuves dans des catégories différentes au cours de la même compétition. Si des rameurs de catégories différentes courent ensemble, l'équipe formée participe dans la catégorie la plus haute représentée et sous la responsabilité médicale de son club. Le double sur classement est interdit. Un certificat médical en cours de validité du médecin est demandé en cas de sur classement, et une autorisation parentale précisant le sur classement joints à la licence pour les mineurs. En cas d'incapacité physique port d'un plâtre ou d'une attelle, sa participation à la compétition du jour est suspendue.

- **article 10** : les courses se disputent à :

- 1 rameur
- 2 rameurs
- 4 rameurs

D - L'ARBITRAGE

- **article 11** : les arbitres doivent s'assurer du bon déroulement de la compétition. Leurs décisions sont sans appel. Ils sont responsables du respect du parcours, et de l'application du règlement. La faisabilité et la conformité des parcours sont soumises à l'approbation des délégués de la commission de sauvetage qui doivent en référer au Président du jury et au président du club avant la course. Avant le départ de chaque catégorie, ils affichent l'ordre de départ.

En ce qui concerne l'arbitrage des jeunes en formation concourant dans les critères, les arbitres se doivent d'intégrer la dimension pédagogique et éducative de leur mission lors de la prise de décision.

En cas d'incident, accident ou mauvais comportement, un rapport du Président du Jury doit être envoyé sous 48 heures au Président de la Commission de Discipline de la Ligue organisatrice avec copie d'information au Président des arbitres de cette même ligue.

Pour les compétitions nationales, une copie du rapport est adressée au secrétariat fédéral et aux présidents de la Commission nationale des Arbitres.

Les sociétés organisatrices doivent installer les arbitres convenablement et veiller à ce qu'ils soient isolés du public au maximum (voir cahier des charges). En cas de non-respect du cahier des charges, les arbitres prennent la décision ou non du départ de la course. Le président des arbitres détermine le nombre d'arbitres nécessaires à chaque course.

Au cours d'une même course, les arbitres désignés peuvent ramer mais n'arbitreront pas leur catégorie.

En cas d'absence d'un arbitre désigné du jour, le président du jury peut demander l'aide d'un LCA (Licencié Capacitaire à l'Arbitrage), d'un membre de la Commission de Sauvetage ou au président du club organisateur qui mettra à disposition le personnel nécessaire.

Les arbitres sont responsables du chronomètre automatique et du matériel informatique associé, pour établir les ordres de départ et les classements.

Les Réclamations sur des décisions contestées prises par les arbitres font l'objet d'un envoi en recommandé avec accusé de réception sous 48h au Secrétariat de la Ligue, avec copie à la Fédération et au Président de la commission des arbitres, accompagné d'une redevance de 40 euros, qui sera rendue si la réclamation s'avère justifiée.

- **article 12** : les fautes :

Disqualification pour :

- toute erreur de parcours
- toute aide physique extérieure sur l'eau et le passage de matériel de la berge sur le parcours.
- toute barque gênant la suivante dans les circuits. Dans ce cas, l'embarcation gênée aura la possibilité d'un 2ème départ à la fin de sa catégorie si l'infraction est constatée par un officiel désigné le jour de la compétition.
- le passage incorrect de la bouée d'arrivée
- le refus de se mettre en place dans les courses en ligne
- toute embarcation non présente à l'appel de son nom au bout de 30 secondes suivant le 2eme appel sauf significations auparavant aux arbitres, l'équipage pourra participer seulement en hors course.
- toute embarcation suivant l'équipage en course ainsi que l'équipage aidé.
- tout équipage muni de matériel non propre aux embarcations (système phonique, portable...) qui peut être une aide extérieure.

Pénalité d'une minute pour :

- une bouée tournée à l'envers sans gêne à un concurrent, sauf si l'équipage la repasse dans le bon sens.
- pour tout équipage s'entraînant dans l'aire d'arrivée ou de départ et gênant les arbitres, ceci après avertissement.
- En cas d'échouage, l'équipage peut quitter la barque pour la dégager latéralement ou vers l'arrière mais ne doit pas la faire avancer. Dans le cas contraire il se trouvera pénalisé d'une minute.
- Utilisation de la rame de secours en guise d'harpie après casse ou perte lors des compétitions de Marinière

- **article 13** : les bateaux à moteurs suiveurs autres que ceux de l'organisation de la course sont interdits. En cas d'infraction l'équipage aidé sera disqualifié.

E - ORGANISATION DES COURSES

SE REFERER AU CAHIER DES CHARGES

- article 14 :

- **courses en ligne** : la numérotation se fait toujours à partir de la position des arbitres.

Les départs sont donnés par ordre chronologique de la catégorie la plus forte à la moins forte, afin d'éviter tous problèmes de gêne lors des manœuvres de dépassement.

Pour un départ le matin, l'ordre est Féminines-séniors, Juniors-féminines, Cadets et Cadettes. L'après-midi, départ des Séniors, Vétérans et Juniors. Un temps de 5 minutes sera laissé entre chaque catégorie.

- **courses en circuit** : les sociétés organisatrices doivent prévoir 4 parcours d'une durée moyenne de :

- | | |
|--------------------------------|---------------------|
| - cadettes et cadets | durée de 7 à 12 mn |
| - féminines juniors et seniors | durée de 16 à 20 mn |
| - juniors vétérans | durée de 20 à 25mn |
| - seniors | durée de 25 à 30 mn |

Les parcours doivent être balisés par des bouées de 200 litres minimums, amarrées au rivage et lestées au fond de l'eau. En cas de bouées suspendues, elles doivent être plombées au niveau de l'eau. Un arbitre, ou un membre de la Commission, sera désigné pour le passage des bouées et se placera à proximité de celles-ci.

Les 4 parcours sont clairement affichés au départ dans le sens de la course pour les concurrents et un exemplaire est remis à la table d'arbitrage. Les bouées inutiles sont enlevées dès que possible après chaque parcours afin d'éviter tout litige.

Les sociétés doivent prévoir un bateau de sécurité pour toutes les compétitions. Deux pour les courses en ligne. En cas de crue ou fort courant, ne pas utiliser les balises et piles de ponts comme bouée en AMONT du fleuve (Virage à contre-courant).

RAPPEL : D'une manière générale, pour les courses en ligne, en circuit fermé ou bien combinées en ligne/en circuit fermé, tout équipage rattrapé doit s'écarter pour laisser passer l'embarcation plus forte et sur le point de doubler, sous peine de disqualification (voir Article 12).

- article 15 : Le calendrier des courses doit faire apparaître clairement :

- la date, l'heure et le lieu de la compétition
- le type de la course, rames, harpie ou les deux, départ en ligne ou circuit fermé
- la composition des barques, 1, 2 ou 4 rameurs
- le vainqueur du challenge de l'année précédente.

- **article 16** : coupes et challenges par compétition

La société organisatrice doit mettre en jeu :

- pour chaque catégorie, 1 ou 2 coupes définitives à l'équipe ou au concurrent classé premier.

Elle doit également récompenser tous les cadets et les cadettes.

- pour le classement général par club, 1 coupe ou 1 challenge attribué après 3 victoires consécutives ou non. Ce classement se fait à l'addition des points obtenus dans chaque catégorie par un club selon le barème suivant :

- 5 points au 1er
- 3 points au 2^{ème}
- 2 points au 3^{ème}
- 1 point au 4^{ème}

En cas d'ex aequo au nombre de points, c'est le nombre de 1^o, 2^o, 3^o puis 4^o qui détermine le vainqueur.

En cas d'égalité parfaite, la moyenne d'âge fera la différence. (L'équipe la plus jeune).

En cas de courses sur la journée, une remise de récompenses à lieu à 12 h. Lors de la remise des récompenses, les athlètes doivent être en tenu sportives aux couleurs de leur club, dans le cas contraire les récompenses ne seront pas remises.

- **article 17** : classement des clubs sur l'année

Il s'agit du nombre de points obtenus par les clubs inscrit à chaque course, plus les points suivants :

* course individuelle	8 à 12 coureurs	1 point
	13 coureurs et plus	2 points
* course à 2 rameurs	4 à 6 équipages	1 point
	7 équipages et plus	2 points
* course à 4 rameurs	3 à 4 équipages	1 point
	5 équipages et plus	2 points

- **article 18** : challenges non ramenés le jour de la course

Si le challenge général n'est pas ramené par un club, ce dernier ne sera pas classé pour ce jour et ne comptera pas de points au trophée des clubs. Les classements individuels des athlètes seront conservés.

- **article 19** : inscriptions

- courses avec inscriptions au départ pour 10h ou 14 h : le responsable de club doit remettre obligatoirement ses inscriptions à 9h30 ou 13 h 30 ou au plus tard à 9h45 ou 13 h 45 afin de permettre le contrôle des licences par l'arbitre désigner. Passé ce délai les équipages concernés seront inscrits en hors course.

- courses avec inscriptions préalables et tirage au sort : suivant la date, les clubs envoient leurs engagements à la commission avec le nom de tous les participants.

- pour chaque course : les clubs doivent présenter les feuilles d'engagement, les licences à jour de tous les concurrents inscrits. Le responsable majeur et licencié désigné par un club (Capitaine d'équipe) doit signer la feuille de présence à la Table des Arbitres. Il est l'interlocuteur principal entre le club et le corps arbitral avec la Commission de Sauvetage, en cas de problèmes ou de litiges.

- **article 19 Bis** :

Si un concurrent souhaite prendre le départ en dehors de sa catégorie, en cas de circonstance exceptionnelle, il doit obligatoirement faire un courrier au Président de la Commission de sauvetage (copie au président du Jury désigné ce jour) dans la semaine qui précède la course.

En cas de changement des conditions de course survenue entre son départ et le départ des autres concurrents, l'équipage ne sera pas classé et marquera 2 points au classement général individuel.

Cette clause n'est pas valable pour les championnats.

TENUE VESTIMENTAIRE

Lors d'une remise de prix, les sportifs doivent se présenter vêtus de leurs tenues de club (survêtement, maillot du club). La Commission se réserve le droit de ne pas autoriser un rameur à monter sur le podium s'il n'a pas la tenue de son club. Les arbitres ainsi que les représentants officiels présents aux remises (Fédération, Lignes...) doivent également porter les différentes tenues qui permettent de les distinguer.

F - CHAMPIONNAT FEDERAL

- **article 20** : chaque année, trois championnats sont organisés
 - championnat de navigation marinière à 2 rameurs (inscriptions sur place)
 - championnat de vitesse à 2 rameurs (inscriptions et tirage préalable)
 - championnat de grand fond à 4 rameurs (inscriptions et tirage préalable)

Pour les championnats nécessitant un tirage au sort préalable, il est demandé aux sociétés d'inscrire le nom de TOUS les participants sur la feuille d'engagement. Néanmoins pour le Grand Fond, une tolérance de trois coéquipiers est acceptée.

Pour les championnats, une participation financière (frais d'engagements) est demandée aux clubs pour chaque équipage.

Ces frais d'engagement sont à régler obligatoirement avant le départ de la compétition. Dans le cas contraire, le club ne pourra pas participer à la course.

Les lieux de ces compétitions sont fixés par la commission :

- Début mai pour la navigation marinière
- Courant mai pour la vitesse
- Courant novembre pour le grand fond

Lors des Championnats, aucunes dérogations ne sont acceptées. Tous les équipages doivent partir à leurs places attribuées par tirage ou non dans leur catégorie respective.

Les parcours doivent être validés par la commission de sauvetage après une ou plusieurs visites.

- **article 21** : Classement général individuel pour le maillot Tricolore :

Il est établi sur les courses officielles de l'année. Les points attribués pour chaque catégorie à chaque course sont les suivants :

-Un point de participation + un point pour la victoire + nombre de points proportionnel au nombre de participants dans la catégorie.

Exemple : s'il y a 5 participants :

- 1^{er} : 5 points
- 2^{eme} : 4 points
- 3^{eme} : 3 points
- 4^{eme} : 2 points
- 5^{eme} : 1 point

gratifié d'un point de participation à chacun et d'un point supplémentaire pour le vainqueur, ce qui nous donne :

- 1^{er} : 7 points
- 2^{eme} : 5 points
- 3^{eme} : 4 points
- 4^{eme} : 3 points
- 5^{eme} : 2 points

S'il y a disqualification, l'équipage concerné marque 0 point.

Pour les 3 championnats et une course individuelle déterminée par la Commission de Sauvetage, les points sont doublés pour le classement général individuel pour l'attribution du maillot Tricolore.

Un bonus d'assiduité de 5 points pour 4 courses, 10 points pour 8 courses, 15 points pour 12 courses et 20 points pour 16 courses de barque sont attribués pour chaque compétiteur en fin de saison.

En cas d'ex-aequo, le concurrent le plus jeune en âge remporte le maillot Tricolore.

En cas d'annulation d'une compétition, il n'est attribué aucun point, même de participation. Le club organisateur de la compétition a obligation de prévenir tous les clubs par téléphone avant la compétition. (Voir cahier des charges paragraphe « FORMALITE » page 3)

La diffusion du classement par affichage ou par mail ne se fait pas sans l'aval de la Commission de Sauvetage, et sera transmis à la commission des récompenses.

Il sera envoyé par mail avec les résultats et le classement général du jour de chaque compétition, au maximum dans la semaine suivant ladite compétition.

Le rameur classé premier obtient le maillot tricolore qu'il doit obligatoirement porter lors des courses de l'année suivante.

I - CHAMPIONNAT DE NAVIGATION MARINIÈRE

Ne sont ouvert qu'aux licenciés de nationalité française.

- **article 22** : plan d'eau et parcours

La Commission se rendra sur les lieux, dans la semaine qui précède la compétition afin de déterminer avec le club organisateur les différents parcours.

Au coup de sifflet final, l'équipage doit posséder au moins un harpie sous peine d'être classé après les autres équipages de sa catégorie. Il est néanmoins possible d'harpiller avec la rame de rechange. Une pénalité d'une minute sur le temps final sera infligée.

Toute embarcation qui finit la course à la rame se verra classer après les autres équipages de sa catégorie.

- **article 23** : organisation de course

Pour cette course les inscriptions se font le jour même, il n'y a pas de tirage au sort, les participants prennent le départ en fonction de l'arrivée de la course précédente.

II - CHAMPIONNAT DE VITESSE

Ne sont ouvert qu'aux licenciés de nationalité française.

- **article 24** : plan d'eau et parcours

Le plan d'eau sera calme, sans courant et de 600 m de longueur au moins. Les épreuves se disputent par séries de 4 embarcations de 2 rameurs, dans 4 lignes d'eau balisées dont la largeur sera de 15 m.

Chaque ligne d'eau est composée de 3 bouées réparties sur le parcours, une au départ, une aux 250 m et une aux 500 m. Des petites bouées placées tous les 25 m complètent ce balisage.

- parcours de 500 m pour les cadets, cadettes et féminines : aller et retour à la bouée de 250 m,

- parcours de 1000 m pour les juniors, vétérans et seniors : aller et retour à la bouée de 500 m

Les bouées sont tournées dans le sens des aiguilles d'une montre. Les lignes d'eau sont tirées au sort pour toutes les séries.

Interdiction de changer de ligne d'eau sous peine de disqualification.

- **article 25** : déroulement des courses

Les séries sont composées de 4 barques par tirage au sort. A l'issue des séries, un classement au temps est établi pour déterminer les compositions des tours suivants selon 4 grilles en fonction du nombre de participants :

- GRILLE N° 1 : 21 embarcations et plus

- les éliminatoires ou séries déterminent 16 qualifiés au temps,
- les ¼ de finales en 4 séries déterminent 8 qualifiés qui sont les 2 premiers de chaque série,
- les ½ finales en 2 séries déterminent 4 qualifiés qui sont les deux premiers de chaque série.
- à partir des ¼ de finales, les temps ne sont plus pris.

- composition des ¼ de finales à partir des 16 temps qualifiés aux éliminatoires :

- | | | | | |
|--------------|----------|----------|-----------|-----------|
| - 1° série : | 1° temps | 5° temps | 9° temps | 13° temps |
| - 2° série : | 2° temps | 6° temps | 10° temps | 14° temps |
| - 3° série : | 3° temps | 7° temps | 11° temps | 15° temps |
| - 4° série : | 4° temps | 8° temps | 12° temps | 16° temps |

- composition des ½ finales à partir des 8 qualifiés des ¼ de finales :

- | | | |
|--------------------|---------------------|---------------------|
| - 1° demi-finale : | 1° de la série n° 1 | 2° de la série n° 2 |
| | 1° de la série n° 3 | 2° de la série n° 4 |
| - 2° demi-finale : | 2° de la série n° 1 | 1° de la série n° 2 |
| | 2° de la série n° 3 | 1° de la série n° 4 |

- composition de la finale : les deux premiers de chaque demi-finale.

- GRILLE N° 2 : de 9 à 20 embarcations :

- les éliminatoires déterminent 8 qualifiés. Viennent ensuite demi-finales et finale.

- composition des demi-finales :

- | | | | | |
|--------------------|----------|----------|----------|----------|
| - 1° demi-finale : | 1° temps | 3° temps | 5° temps | 7° temps |
| - 2° demi-finale : | 2° temps | 4° temps | 6° temps | 8° temps |

- GRILLE N° 3 : de 5 à 8 embarcations :

- Éliminatoire et finale

- GRILLE N° 4 : 4 embarcations et moins :

- finale directe

Classement pour les courses par élimination (genre championnat de vitesse) :

- place de 1 à 4 : ordre de la finale
- place de 5 à 8 : classement au temps suivant demi-finales.
- place de 9 à 16 : classement au temps suivant quarts de final.
- à partir du 17ème : classement au temps suivant éliminatoires.

Rappel de l'article 7 : Nombre de bateaux par club

Dans le cas de 2 équipages courant dans la même série aux vitesses, c'est le meilleur temps des deux bateaux qui rame sur la barque du club.

III – CHAMPIONNAT DE GRAND FOND

Ouvert à tous les licenciés dont le pays appartient à l'Union Européenne ou à l'Espace Économique Européen. Il est admis un licencié par équipe dont le pays n'y est pas inclus.

Pour ce championnat, les parcours doivent être compris entre 45 minutes et 1 heure pour les cadettes, cadets et féminines et de 1h15 à 1h30 pour les juniors, vétérans et seniors.

IV – MAILLOTS TRICOLORES

La remise des Maillots Tricolores est assurée par la Ligue et se déroulera pour la Soirée des Sportifs.
Le port du maillot tricolore est obligatoire pour prendre le départ de la course.
Le maillot tricolore n'est attribué qu'aux licenciés de nationalité française.

- **article 26** : récompenses

Pour les championnats, lors de la remise des prix, une récompense est attribuée à tous les cadets, cadettes par le club organisateur.

G – CONCURRENT HORS COURSE

- **article 27** : conditions

Ils sont soumis à l'acceptation des arbitres en fonction du déroulement de la course.

Les embarcations où les deux rameurs ont déjà effectué une course dans la journée, ne pourront pas participer.

Ils ne sont pas acceptés au championnat de vitesse

- **article 28** : participation

Les concurrents sans coéquipier peuvent participer avec :

- un équipier ayant déjà couru
- un rameur d'une autre société
- en mixité

Ils sont inscrits à la fin de leur catégorie et doivent être prêts à l'appel de leur nom. En cas de non-présentation, ils ne seront pas rappelés et l'équipage sera annulé.

Dans toute course, ils doivent s'écarter lorsqu'ils sont rattrapés.

- **article 29** : Classement général individuel

Les concurrents non classés dans leur catégorie en course officielle bénéficient d'un point de participation sauf en cas de disqualification. (Voir article 21)

Rappel: Pour toutes les organisations de courses, de critères, de championnats, il est impératif de respecter le cahier des charges.

REGLEMENT du critérium des jeunes rameurs

- **article 1** : Il est disputé en trois tranches d'âge. La licence ou la licence école à jour est obligatoire et doit être présentée :

- de 8 à 9 ans dans l'année pour garçons et filles catégorie poussins
- de 10 à 11 ans dans l'année pour garçons et filles catégorie benjamins
- de 12 à 13 ans dans l'année pour garçons et filles catégorie minime

Soit 6 catégories.

Les épreuves se disputent individuellement, sans aide, avec des barques normales adaptées aux jeunes : cale pieds réglables et banquettes échancrées.

- **article 2** : trois parcours doivent être prévus :

- parcours des 8-9 ans : **POUSSINS**
 - * durée de 2 à 4 mn maximum
 - * plan d'eau calme, fermé et sans obstacle
 - * surveillance obligatoire (sécurité)
 - * conditions atmosphériques convenables
- parcours des 10-11 ans : **BENJAMINS**
 - * durée de 4 à 6 mn (durée maximum indicative)
 - * plan d'eau calme
- parcours des 12-13 ans : **MINIMES**
 - * durée de 5 à 7 mn (durée maximum indicative)
 - * plan d'eau calme

- **article 3** : les épreuves peuvent se disputer à la rame ou à l'harpie. Dans le cas de l'harpie, il est donné priorité au classement du parcours à l'harpie. En cas d'utilisation des rames, les concurrents sont classés à la suite. Seule la catégorie poussin est dispensée d'harpie.

- **article 4** : la société organisatrice doit prévoir le déroulement de deux parcours simultanément avec deux tables d'arbitrages distinctes. La répartition des tables peut être revue selon le nombre d'engagés.

- parcours pour les benjamins garçons et minimes.
- parcours pour les poussins puis les benjamins filles.

Il doit être prévu 6 barques pour le bon déroulement de la compétition, les sociétés peuvent utiliser leurs propres bateaux.

Les bouées doivent être de 200 litres, mettre à disposition un bateau moteur pour la sécurité.

REGLEMENT

du critérium de sauvetage pour les jeunes

A - GENERALITES

- **article 1** : Il est disputé en trois tranches d'âge. La licence ou la licence école à jour est obligatoire et doit être présentée :

- | | |
|--|-----------|
| - de 8 à 9 ans dans l'année pour garçons et filles | POUSSINS |
| - de 10 à 11 ans dans l'année pour garçons et filles | BENJAMINS |
| - de 12 à 13 ans dans l'année pour garçons et filles | MINIMES |

Soit 6 catégories.

Les épreuves se disputent individuellement, sans aide, avec des barques normales adaptées aux jeunes : cale pieds réglables et banquettes échancrées.

- **article 2** : ce critérium comprend 4 épreuves. Un diplôme est attribué aux concurrents classés dans toutes les épreuves :

- natation
- lancement de la bouée
- sauvetage en embarcation
- sauvetage du mannequin en piscine

- **article 3** : les classements

- classement général individuel :

Sont classés seulement les concurrents ayant participé aux 4 épreuves.

Décompte des points par épreuves :

- * 1° : 1 point
- * 2° : 2 points
- * ETC.....

Le vainqueur est celui qui totalise le moins de points. En cas d'égalité, l'épreuve de natation départage les concurrents.

- classement par club :

Ce classement se fait par addition des points obtenus dans chaque catégorie par un club suivant le barème général des compétitions :

- * 1° : 5 points
- * 2° : 3 points
- * 3° : 2 points
- * 4° : 1 point

En cas d'ex aequo, c'est le nombre de places de 1°, 2°, 3° ou 4° qui détermine le club vainqueur

B - REGLEMENT DES EPREUVES

- Natation :

POUSSINS	25 mètres nage libre
BENJAMINS	25 mètres nage libre
MINIMES	50 mètres nage libre

Départ plongé. Le classement se fait au temps. La tenue en maillot de bain est exigée et non le caleçon.

- Lancement de la bouée :

Exécuter 2 jets dans un temps de 3 minutes. Le jet doit être réalisé dans les limites déterminées par le jury :

0 point pour le jet à l'extérieur (référence : centre de la bouée à l'extérieur du balisage)

Exécuter ensuite un lancement de précision dans un cercle de 1 m 60 de diamètre et à 2 m du bord.

Les points attribués sont les suivants :

- | | |
|----------------------------------|----------|
| - jet dans le cercle de 1 m 60 : | 6 points |
| - jet sur le cercle : | 3 points |
| - jet à l'extérieur du cercle : | 0 point |

Le classement se fait par l'addition de la longueur des 2 premiers jets et des points du 3° et en cas d'égalité : au temps

Pour cette épreuve, une tenue de sport est exigée (maillot du club, short, chaussures de sport et éventuellement survêtement)

- Sauvetage en embarcation :

L'embarcation doit être placée à quai, nez en terre, rames rentrées. Au signal de départ, le concurrent place ses rames, se dirige vers le mannequin après avoir suivi le parcours tracé, puis il doit aborder le mannequin par l'arrière du bateau, lui soulever la tête hors de l'eau et le relâcher au signal du jury (les 5 secondes s'appliquent uniquement pour les minimes). Pour le retour, parcours direct avec obligation de se servir d'une seule rame (selon les catégories).

Le mannequin doit être saisi sous les 2 bras et non par la corde de soutien.

Le classement de cette épreuve est au temps.

Pour cette épreuve, une tenue de sport est exigée (maillot du club, short, chaussures de sport et éventuellement survêtement)

POUSSINS	100 mètres (2 rames) puis retour à 2 rames
BENJAMINS	100 mètres (2 rames) puis retour à 1 rame
MINIMES	100 mètres (2 rames) puis retour à 1 rame.

- Sauvetage du mannequin en piscine :

Départ plongé ou sauté, nager 15 m ou 25 m selon les catégories, rechercher le mannequin ou le poids suivant les catégories, immergé au fond de la piscine, le remonter en surface, revenir sur le dos au point de départ en remorquant le mannequin, visage hors de l'eau (seulement pour les minimes).

Le chronomètre s'arrête lorsque le concurrent touche le bord d'arrivée.

La tenue en maillot de bain est exigée et non le caleçon.

POUSSINS	15 mètres nage libre, plongé en canard, récupérer un tube d'1 kg puis retour sur 15 mètres.
BENJAMINS	15 mètres nage libre, plongé en canard, récupérer un tube de 2 kg puis retour sur 15 mètres
MINIMES	25 mètres nage libre, plonger en canard, remonter le petit mannequin en surface puis retour en remorquant le mannequin.

C - REGLEMENT TECHNIQUES

- BOUEE :

- aire de lancement de 3 m 50 de large
- longueur balisée et marquée sur 20 m
- cercle de précision placé à l'extérieur du 1^{er} balisage
- bouée réglementaire de sauvetage

- EMBARCATION :

- 2 parcours de 3 mn 30 à 4 mn distants sont à prévoir avec 2 postes d'arbitrage pour un déroulement simultané.
- petit mannequin pour toutes les catégories.

- NATATION :

- épreuves du mannequin et nage libre effectuée en piscine de 25 m
- prévoir un nombre de mannequin et de poids suffisant, identiques et en bon état

REGLEMENT du critérium de sauvetage

A - GENERALITES

- **article 1** : la ligue Rhône Alpes de la F.F.J.S.N. organise le critérium de sauvetage ouvert à tous les licenciés de la Fédération. Il se déroule en 7 catégories :

- | | |
|---------------------|---------------------------------|
| - cadets | de 14 à 16 ans dans l'année |
| - cadettes | de 14 à 16 ans dans l'année |
| - féminines juniors | de 17 à 20 ans dans l'année |
| - féminines seniors | à partir de 21 ans dans l'année |
| - juniors | de 17 à 20 ans dans l'année |
| - seniors | de 21 à 39 ans dans l'année |
| - vétérans | à partir de 40 ans dans l'année |

- **article 2** : ce critérium comprend 4 épreuves. Un diplôme est attribué aux concurrents classés dans toutes les épreuves :

- lancement de la bouée
- sauvetage en embarcation
- sauvetage du mannequin en piscine
- natation

- **article 3** : les classements

- classement général individuel :

Sont classés seulement les concurrents ayant été admis dans les 4 épreuves.

Décompte des points par épreuves :

- * 1° : 1 point
- * 2° : 2 points
- * ETC.....

Le vainqueur est celui qui totalise le moins de points. En cas d'égalité, l'épreuve de natation départage les concurrents.

- classement par club :

Ce classement se fait par addition des points obtenus dans chaque catégorie par un club suivant le barème général des compétitions :

- * 1° : 5 points
- * 2° : 3 points
- * 3° : 2 points
- * 4° : 1 point

En cas d'ex aequo, c'est le nombre de places de 1°, 2°, 3° ou 4° qui détermine le club vainqueur.

B - REGLEMENT DES EPREUVES

- **article 4** : lancement de la bouée

Exécuter 2 jets dans un temps de 3 minutes. Le jet doit être réalisé dans les limites déterminées par le jury :

0 point pour le jet à l'extérieur (référence : centre de la bouée à l'extérieur du balisage)

Exécuter ensuite un lancement de précision dans un cercle de 1 m 10 de diamètre et à 5 m du bord.

Les points attribués sont les suivants :

- | | |
|----------------------------------|----------|
| - jet dans le cercle de 1 m 10 : | 6 points |
| - jet sur le cercle : | 3 points |
| - jet à l'extérieur du cercle : | 0 point |

Le classement se fait par l'addition de la longueur des 2 premiers jets et des points du 3° et en cas d'égalité : au temps

Pour cette épreuve, une tenue de sport est exigée (maillot du club, short, chaussures de sport et éventuellement survêtement)

- **article 5** : sauvetage en embarcation

L'embarcation doit être placée à quai, nez en terre, rames rentrées. Au signal de départ, le concurrent place ses rames, se dirige vers le mannequin après avoir suivi le parcours tracé, puis il doit aborder le mannequin par l'arrière du bateau, le soulever pendant 5 seconde tête hors de l'eau et le relâcher au signal du jury. Pour le retour, parcours direct avec obligation de se servir d'une seule rame.

Le mannequin doit être saisi sous les 2 bras et non par la corde de soutien.

Petit mannequin pour les cadettes, cadets, féminines et grand mannequin pour les juniors, seniors et vétérans.

PENALITES : une pénalité de 30 secondes est appliquée au concurrent qui passe sur le mannequin avec sa barque.

Le classement de cette épreuve est au temps.

Pour cette épreuve, une tenue de sport est exigée (maillot du club, short, chaussures de sport et éventuellement survêtement)

- **article 6** : sauvetage du mannequin en piscine de 25 m

Départ plongé ou sauté, nager 25 m, rechercher le mannequin immergé au fond de la piscine, le remonter en surface, revenir sur le dos au point de départ en remorquant le mannequin, visage hors de l'eau.

Le chronomètre s'arrête lorsque le concurrent touche le bord d'arrivée.

Petit mannequin pour les cadettes, cadets, féminines et grand mannequin pour les juniors, seniors et vétérans.

PENALITES : chaque immersion de la tête du mannequin de plus de 10 secondes entraîne une pénalité égale à ce temps. Une immersion de plus de 20 secondes entraîne la disqualification.

Le classement de cette épreuve se fait au temps.

La tenue en maillot de bain est exigée et non le caleçon.

- **article 7** : natation

50 m nage libre pour les cadets et cadettes et 100 m nage libre pour toutes les autres catégories. Départ plongé. Le classement se fait au temps.

La tenue en maillot de bain est exigée et non le caleçon.

C - REGLEMENT TECHNIQUES

- BOUEE :

- aire de lancement de 3 m 50 de large
- longueur balisée et marquée sur 20 m
- cercle de précision placé à l'extérieur du 1° balisage
- bouée réglementaire de sauvetage

- EMBARCATION :

- 2 parcours de 3 mn 30 à 4 mn distants sont à prévoir avec 2 postes d'arbitrage pour un déroulement simultané.
- petit mannequin pour les cadettes, cadets et féminines
- grand mannequin pour les juniors, vétérans et seniors

- NATATION :

- épreuves du mannequin et nage libre effectuée en piscine de 25 m
- prévoir un nombre de mannequins suffisant, identiques et en bon état



Validation février 2018

REGLEMENT MIXITE

Version 2018

- 1) La mixité est applicable uniquement entre sportifs de **même club**.
- 2) L'équipage mixte sera classé uniquement si les sportifs n'ont pas encore ramé ce jour-là. Ils partiront à la fin de la catégorie engagée.
Chaque société ne pourra pas engager 2 équipages mixtes dans une même catégorie. La priorité est donnée à la "vraie" catégorie.
- 3) Chaque sportif sera classé au Général Individuel dans sa catégorie.
* **Exemple** : Cadette / Cadet. La cadette sera classée en catégorie cadette et le cadet sera classé dans la catégorie cadet.

- **Catégorie**

La mixité s'applique uniquement aux catégories suivantes :

Catégories	Parcours	Classement Individuel	Classement Général
Cadettes/ Cadets	Cadets	Cadettes/ Cadets	Classement de l'équipage suivant son parcours.
Féminines Juniors/ Juniors	Juniors	Féminines Juniors/ Juniors	
Féminines Seniors/ Vétérans	Vétérans	Féminines Seniors/Vétérans	
Féminines Seniors/ Seniors	Seniors	Féminines Seniors/ Seniors	

Sont exclus : les Critériums et la Vitesse.

- **Sur classement / Parcours**

Un rameur peut être engagé dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne, à condition qu'il détienne un certificat médical de sur classement en cours de validité du médecin, et une autorisation parentale précisant le sur classement joints à la licence pour les mineurs.

Catégories	Parcours	Classement de la course	Certificat pour
Cadette/ Junior	Juniors	Juniors	La cadette
Cadet/ Féminine junior	Féminines Juniors	Féminines Juniors	Le cadet
Féminine junior / senior	Seniors	Seniors	La féminine junior
Féminine junior/ vétéran	Vétérans	Vétérans	La féminine junior
Féminine senior / junior	Seniors	Seniors	Le junior

-
-
-

4) ATTRIBUTION DES POINTS

L'attribution des points pour le classement individuel pour les équipages mixtes se fera de la manière suivante :

1 ^{er} équipage mixte :	4 points
2 ^{ème} équipage mixte :	3 points
3 ^{ème} équipage mixte :	2 points
4 ^{ème} équipage mixte :	1 point

(Le point de participation est inclus)

* **Exemple** : en catégorie Senior, un équipage Féminine senior / Senior se classe 5^{ème} de la catégorie et 1^{er} des équipages mixtes. Les deux rameurs empocheront 4 points au classement Individuel dans leur catégorie respective.

5) CLASSEMENTS

- **Classement de la course**

Le classement de la course est déterminé par le choix du parcours. (Voir tableaux ci-dessus)

* **Exemple** : Une Féminine senior qui rame avec un Senior fera le parcours Senior, l'équipage sera classé dans la catégorie Senior.

- **Classement pour coupe et challenge par compétition** (article 16 du Règlement Fédéral)

Pour le classement général par club, l'équipage mixte comptabilisera le même nombre de points qu'un autre équipage.

* **Exemple** : Si un équipage Féminine senior/Senior termine 3^{ème} en catégorie Senior, il marque 2 points au Challenge Général.

Validation février 2018

FFJSN

